

de la philosophie et des sciences naturelles, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour préparer un jeune homme à l'état ecclésiastique et aux carrières libérales.

Il est divisé en huit classes : Eléments latins, Syntaxe, Méthode, Versification, Belles-Lettres, Rhétorique, première et seconde année de Philosophie.

Il y a aussi un cours préparatoire ou commercial, dont la durée varie suivant la capacité des élèves et dans lequel on enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, la sténographie, l'arithmétique et la tenue des livres, l'histoire, la géographie, etc.

La musique vocale et le plain-chant font partie de l'enseignement et n'entraînent aucune dépense supplémentaire.

La musique instrumentale (piano, orgue et violon) est enseignée selon le désir et aux frais des parents.

Il y a un corps de musique dont les élèves peuvent faire partie avec l'assentiment du Directeur.

Les élèves sont tous internes ; cependant, au gré des parents et avec l'approbation du Directeur, ils peuvent prendre leurs repas dans des maisons de pension autorisées et situées dans le voisinage du collège.

Pendant le temps donné pour chaque repas, il est expressément défendu aux élèves d'aller ailleurs qu'à leurs maisons de pension.

Les élèves étrangers au Canada doivent tous pensionner au collège.

La maison ne reçoit pour élèves que des enfants qui présentent des garanties convenables de bonne conduite et de moralité ; elle ne garde que ceux qui persévèrent dans ces conditions.

Tout élève venant d'une autre institution doit fournir de bons certificats.

Le Directeur se réserve le droit de prendre connaissance des correspondances des élèves quand il le juge à propos.